

budget 2020

PRESENTATION SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

SOMMAIRE

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. Les données synthétiques du budget

I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Par cet acte, le maire, ordonnateur présente un bilan de l'année écoulée. Le compte administratif 2020 a été présenté le 29 Mars 2021 en conseil municipal. Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) Généralités :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

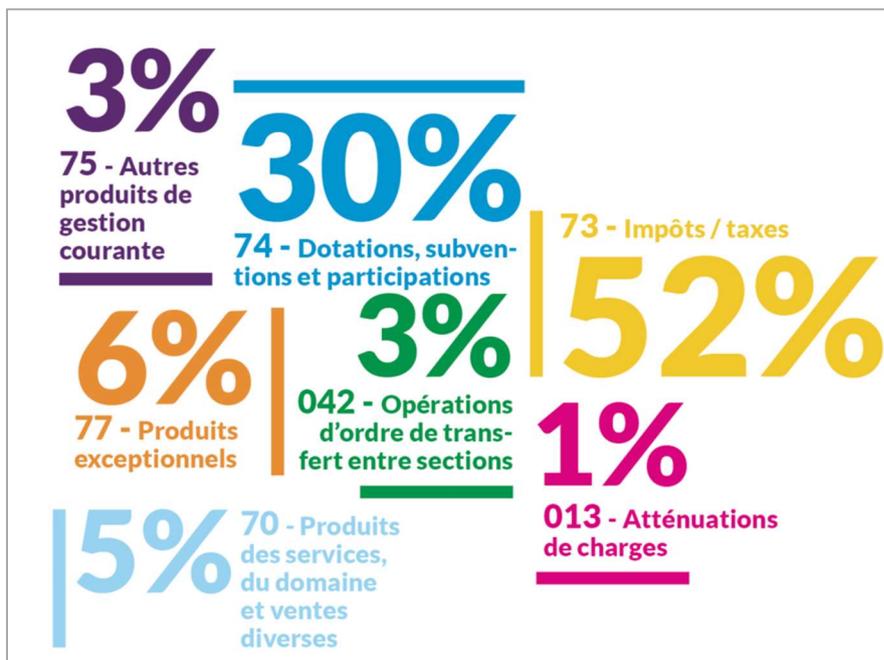
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux, tout comme pour un foyer.

a) Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent 5 507 277,22 €, auxquelles il faut rajouter les excédents des exercices antérieurs soit 1 878 586,96 €.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des remboursements sur rémunérations, sur les prestations fournies à la population (cantine, centre de loisirs, garderie...), aux impôts locaux*, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions, à des remboursements sur sinistre et sont réparties en Chapitres budgétaires (75 ; 74 ; 73 ; 77 ; 042 ; 013 ; 70).

Synthèse 2020 de la composition des recettes de fonctionnement :



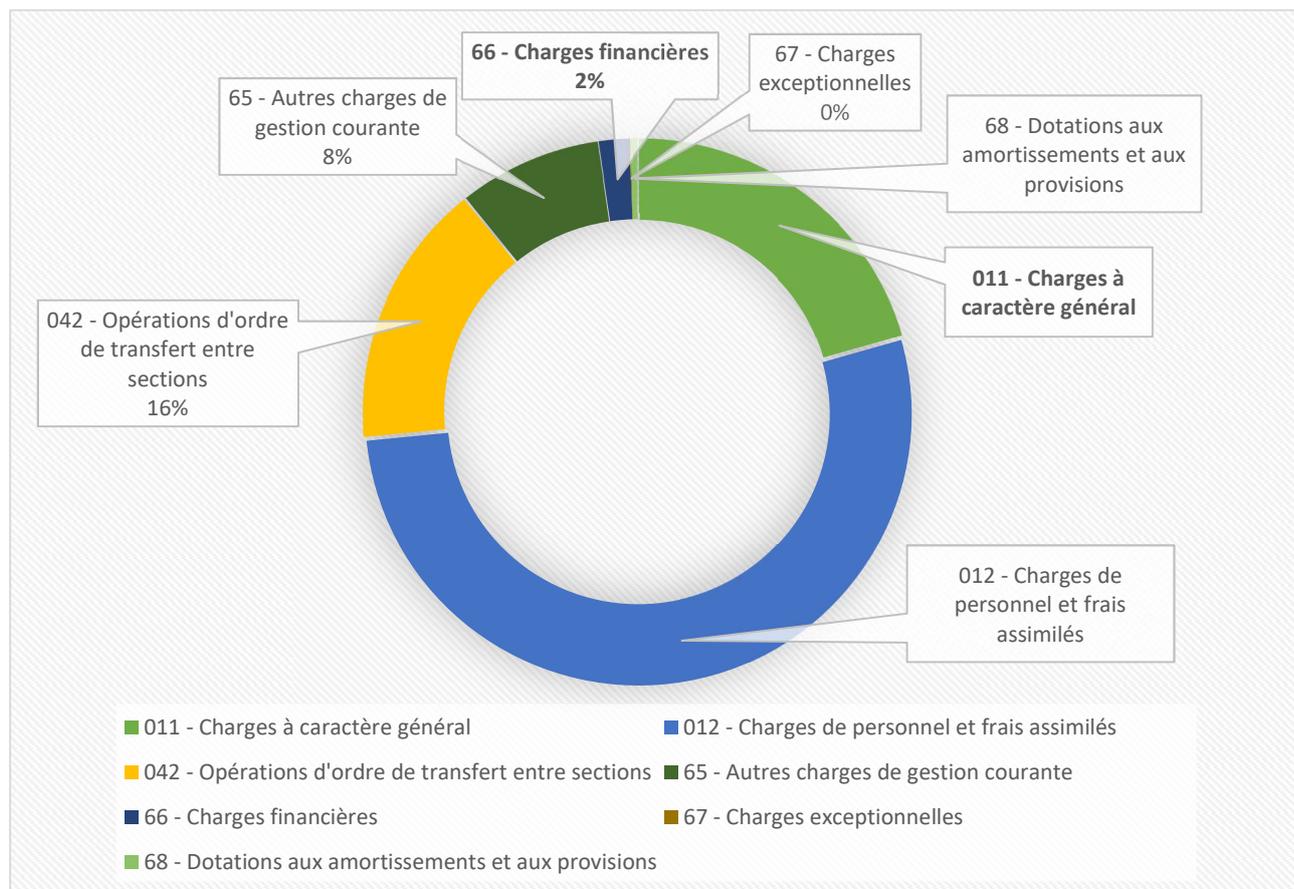
* une partie du chapitre 73 « Impôts et taxes » concerne la fiscalité sur les ménages. Tout comme en 2019, les taux communaux 2020 n'ont pas été augmentés.

b) Les Dépenses de Fonctionnement :

Elles sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées par des entreprises, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations et aux Budgets annexes et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent : 4 839 120,04 €

Elle se répartissent également par chapitres budgétaires :



L'Écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets. Pour l'année 2020 cet écart était de 668 157,18 € (5 507 277,22 € - 4 839 120,04 €)

III. La section d'Investissement :

1) Généralités : (...)

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

a) Les Dépenses d'Investissement :

Ce sont des dépenses qui font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Le budget d'investissement de la Commune est regroupé par chapitre pour les dépenses dites « Financières » et par Opérations pour les dépenses dites « d'équipement ».

Dans le Budget de la Communes, 4 Opérations sont gérées de manière pluriannuelles (identifiées en bleu dans le tableau ci-dessous).

Détail des Opérations	TOTAL du Budget 2020	Réalisé 2020		Restes à Réaliser 2020*	
20 - ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES	149 942,64 €	66 902,42 €	634 520,26 €	52 716,58 €	992 956,97 €
130 - ECOLE ELEMENTAIRE (sinistre)	1 040,20 €	369,52 €		- €	
25 - EQUIPEMENTS SPORTIFS	21 900,00 €	2 265,41 €		0,00 €	
210 - AIRE DE JEUX ET CITYSTADE	13 487,40 €	8 987,40 €			
35 - MATERIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES	18 092,80 €	9 194,68 €		2 317,20 €	
75 - MATERIELS SERVICES COMMUNAUX	56 818,40 €	52 566,52 €		1 058,40 €	
190 - Mise en Accessibilité des ERP	29 300,00 €	6 020,40 €		3 465,00 €	
30 - TRAVAUX BATIMENTS-PATRIMOINE	225 823,60 €	135 330,31 €		20 976,00 €	
65 - AMENAGEMENT PAYSAGER DU TERRITOIRE	55 154,00 €	26 226,50 €		780,20 €	
215 - Vidéo-protection	11 914,52 €	1 235,52 €		- €	
180 - AMENAGEMENT FONCIER/BARAILS	27 817,00 €	8 955,60 €		12 104,40 €	
50 - TRAVAUX DE VOIRIE ET INSTALLATIONS TECHNIQUES DE VOIRIE	292 400,47 €	168 312,93 €		21 120,00 €	
45 - SIGNALISATION ET MOBILIER URBAIN	30 500,00 €	17 672,84 €		9 108,20 €	
195 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	68,46 €				
55 - RESEAUX DIVERS	164 337,51 €	112 926,16 €		3 541,00 €	
80 - DEFENSE INCENDIE	26 341,43 €	17 554,05 €		4 982,76 €	
201 - Pôle festif et culturel Boma	4 753 355,00 €	2 917 040,44 €	3 036 454,30 €		
202 - Mise en sécurité tours crénelées-réhabilitation pavillon jardin	103 833,00 €	37 431,72 €			
203 - Aménagement d'Entrée de Ville	350 090,00 €	15 432,07 €			
206- Sécurisation routière - Route de l'Europe					
205 - ACQUISITION Locaux Lucie Aubrac	66 551,00 €	66 550,07 €			
TOTAUX :	6 398 767,43 €	3 670 974,56 €		132 169,74 €	

La section d'Investissement enregistre également le remboursement du Capital des emprunts. En 2020, la charge de cette dépense s'est élevée à 763 570.80 € dont 400 000 € d'un emprunt « relais », la charge annuelle correspondant aux emprunts à long terme s'élevant à 363 570.80 €.

Le total des dépenses d'Investissement figurant au Compte Administratif 2020 s'élève à 5 365 879,14 € et comprend en sus des dépenses décrites des opérations d'ordre budgétaires (sans impact réel mais règlementaires pour 908 317.78€) et le paiement d'une taxe d'aménagement.

b) Les Recettes d'Investissement :

Six types de recettes coexistent :

- Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) ; Montant au compte administratif : 233 887,02 €
- L'autofinancement de la Commune c'est-à-dire une partie des excédents de fonctionnement qu'elle réserve au financement de ses investissements : 317 705,42 €
- Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée qui correspond à une partie de la TVA sur les dépenses d'Investissement de la Commune qui lui est reversée par L'Etat : 220 175 €
- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction de BOMA, à la réfection du réseau d'éclairage public, etc...) ; 2 124 986,81 €
- Le montant des nouveaux emprunts conclus (1 000 000 € en 2020)
- Des opérations d'ordre budgétaires (sans impact réel mais règlementaires)

Tout comme en dépenses, il y a des restes à réaliser en recettes qui correspondent à des recettes notifiées en 2020 mais qui seront reçues en 2021. Elles s'élèvent à 131 394,69 €.

Le total des recettes d'Investissement figurant au Compte Administratif 2020 s'élève à 5 461 496,21 €.

IV. Les données synthétiques du budget

1) En Fonctionnement

Recettes : 5 507 277,22 €

Dépenses : 4 839 120,04 €

Soit un Résultat de fonctionnement de **668 157,18 €**

+ les excédents antérieurs cumulés : 1 878 586,96 €

2) En Investissement

Recettes : 5 461 496,21 €

Dépenses : 5 365 879,14 €

Soit un Résultat d'Investissement de **95 617,07 €**
 + un déficit reporté de - 149 466,43 €

3) Etat de la dette

Le Capital restant dû au 31/12/2020 s'élève à 5 057 934.51 €, dont 1 400 000 € au titre d'un emprunt relais.

4) Les Ratios

Ces chiffres publiés au compte administratif permettent une comparaison avec des communes à population équivalente (*précision : les ratios sont de 2018 pour les communes de même taille*).

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	730,61	935,00
2	Produit des impositions directes/population	377,13	507,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	963,32	1 133,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	669,01	305,00
5	Encours de dette/population	871,09	860,00
6	DGF/population	252,32	153,00